

Compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2002

Présents : Roger Caracache, Michelle Daran, Isabelle Barthe, Christel Thévenin, Marc Gaude, François Messines, Pascal Roux, Hervé Dondey, Emmanuel Jail, Bruno Charles, Claire Jouffe, Céline Caldara, Jérôme Barrand

Absent : Jacques Santoni

Pouvoir : Agnès Henry à François Messines

Secrétaire de séance : Claire Jouffe

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 01/10/2002

- 1- Création compétence animation temps de l'enfant au sein de la CCBSC
- 2- Convention CNFPT pour formations payantes
- 3- Vote d'une subvention PEZMA
- 4- Emprunts
- 5- Livres bibliothèque municipale-achat affecté en investissement
- 6- Admission en non valeur
- 7- Indemnités kilométriques et indemnités de repas accordées à l'agent sous contrat à durée déterminée
- 8- Convention avec le Conseil Général pour le site du Marais des Sagnes
- 9- Barrières de terrain de foot
- 10- Location salle des fêtes pour soirées sonorisées en périodes estivales
- 11- Appel d'offre pour travaux raccordement AQUAPOLE
- 12- Divers

Roger Caracache ouvre le conseil sur les quelques points suivants :

- L'expédition "Annapurna Rêve de Pierre" est rentrée de son trek. Une soirée est prévue prochainement au SAPPEY pour rendre compte de cette mission.
- Le syndicat d'initiative a renouvelé son équipe. Alain Faure a été élu Président. Roger Caracache remercie à cette occasion F-X Thévenin pour son mandat ainsi que l'ensemble de l'équipe sortante et assure son soutien à Alain Faure. Cette nouvelle équipe devrait présenter prochainement ses objectifs.
- Avec EDF, une étude a été commanditée pour évaluer les moyens de repenser les déplacements de touristes vers les sites très fréquentés tels que le fort St Eynard, le marais des Sagnes, l'entrée de Montjallat. La restitution de l'étude est prévue pour février 2002. L'idée est de trouver une alternative au « tout voiture » et de mettre à disposition du public des navettes électriques. Cette étude est entièrement financée par EDF (direction des véhicules électriques).
- Les vœux du Maire auront lieu le mercredi 8 janvier 2003 à 19 heures, à la Salle des Fêtes
- Roger Caracache rappelle que plusieurs commissions fonctionnent aujourd'hui sur les grands dossiers de la commune. En particulier une "commission urbanisme", présidée par Isabelle Barthe et une commission assainissement présidée par Michelle Daran. Une réunion d'information sur l'assainissement a été organisée en direction des 130 premiers futurs "raccordables" à Aquapole. Des questionnaires vont être envoyés à tous les habitants concernés par les premières tranches de travaux. Une "Information mairie" doit sortir prochainement à ce sujet.
- Concernant l'aménagement du village, le marché d'étude de définition a été lancé l'été dernier. 21 candidats ont répondu au concours, trois équipes ont été retenues : Les pressés de la cité (Marcel Ruchon mandataire), Design et Architecture (Bruno Marielle mandataire) et Atelier Dédales (Claire Cagnot mandataire). Le 29 novembre à 20h30 aura lieu la réunion de la commission urbanisme en présence des équipes sélectionnées. Le rendu final des différents cabinets sélectionnés est prévu pour la fin mars. À partir de là, on pourra retenir un des projets dans sa totalité ou bien panacher entre les trois propositions d'aménagement du village.

- **Contrat temps libre CCBSC (communauté de communes)**

Dossier présenté par Christel Thévenin

Le contrat temps libre s'inscrit dans une politique d'action sociale formalisée par le Schéma Directeur d'Action Sociale de la CAF. Il vise entre autre à aider les communautés de communes à développer ou à mettre en œuvre une politique globale concertée en faveur des loisirs des enfants ou des adolescents, pendant leur temps libre.

Ces contrats sont signés préférablement avec des communautés de communes, surtout quand les communes sont de petite taille.

Dans la communauté de communes du Balcon Sud, un comité de pilotage a été mis en place avec des représentants de chaque commune et des représentants non élus (instituteurs, sou des école...). Il s'agissait de dresser un état des lieux, d'élaborer un diagnostic, de proposer un schéma de développement et de budgétiser.

Le projet consiste à mettre en place des animations en direction des enfants et des jeunes des cinq communes (6 – 18 ans), notamment en embauchant un animateur employé par la CCBSC sur la base d'un contrat à 60%. Pour 2003, ce poste d'animateur a un coût estimé de 5500 euro pour la CCBSC (une fois les participations CAF et Conseil général déduites). L'objectif est également de construire un projet communautaire, de renforcer l'identité des jeunes vis-à-vis du territoire de notre communauté, de favoriser leur mobilité.

La délibération proposée ce soir au Conseil porte sur la création d'une nouvelle compétence optionnelle au sein de la Communauté de Communes, afin de lui permettre de signer le Contrat Temps Libre avec la CAF.

Vote pour autoriser la création d'une nouvelle compétence optionnelle au sein de la CCBSC dénommée : « Développement et coordination des moyens au service des politiques communales d'animation du temps libre des enfants et des adolescents »

Pour à l'unanimité

• Convention CNFPT pour formations payantes

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer une convention avec le centre de formation de la fonction publique territoriale destinée à la formation des agents des collectivités territoriales. Autrefois, la formation des agents était gratuite. Aujourd'hui elle est en partie à la charge des communes.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

• Vote d'une subvention PEZMA

La PEZMA (prime à l'entretien des zones agricoles menacées d'abandon) est versée à une dizaine d'agriculteurs sur le Sappey par le conseil général et la commune. La part due par la commune est reversée au conseil général qui en avait fait l'avance. Pour 2002 (traitement des dossiers 2000) la commune doit reverser la somme de 422,73 euro.

Vote pour autoriser le maire à reverser cette somme

Pour à l'unanimité

• Emprunt

Il s'agit d'un emprunt pour réaliser les travaux de mise en sécurisation des remontés mécaniques pour un montant de 17475 euro HT (subventionnées à 60% en 2003), les travaux relatifs à l'assainissement pour une somme de 370 000 euro. Nous avons à régler une première facture à Alp'Etude, inscrit au DP 2002, que nous avons prévu de payer par l'emprunt et enfin les travaux relevant du budget ville pour une somme de 64000 euro. Il s'agit des travaux concernant la Cure (ligne de trésorerie ouverte en juin).

Roger Caracache rappelle qu'un plan d'investissement est en cours de réalisation pour mettre en face les variables impôts et emprunts, remboursements de TVA, avances de travaux (les subventions ne sont versées qu'une fois les travaux réalisés et payés aux entreprises) et d'obtenir une vision complète des enjeux financiers. Entre 2003 et 2004 les grands chantiers seront : assainissement, centre village, Hostellerie et école, bibliothèque

Autorisation d'emprunter accordée à l'unanimité.

- **Livres de la bibliothèque municipale – achat affecté en investissement**

Une participation de 1,5 euro/habitant, soit 1500 euro est versée chaque année à la bibliothèque. C'est la contribution minimale à apporter chaque année depuis que la bibliothèque est municipale. Il s'agit donc de délibérer pour engager cette dépense en section investissement.

Subvention votée à l'unanimité

- **Admission en non-valeur**

Une somme de 63,72 euro non payée, correspondant à une redevance redevance des ordures ménagères, non payée en 1997 parti sans laisser d'adresse, doit être admise en non valeur pour être enregistrée comme telle à la Trésorerie.

Voté à l'unanimité

- **Indemnités kilométriques et de repas accordées à l'agent engagé en CDI**

Depuis le mois de septembre, en soutien de Christian Jail et JF Mollaret, un agent contractuel a été embauché d'abord par une agence d'intérim puis directement par la commune. Il a été convenu qu'une prime hebdomadaire de 30 euro pour ses frais de déplacement et de repas lui serait versée pour compenser la perte de sa prime de précarité depuis son embauche directe en CDD par la Mairie.

Voté à l'unanimité.

- **Convention avec le Conseil Général pour le site du marais des Sagnes.**

Il s'agit de signer une convention avec le Conseil Général pour permette à la commune de bénéficier de subventions d'acquisition de parcelles. Il nous est fait obligation de mentionner clairement par affichage (panneaux de bois) que le site bénéficie d'aides qui s'inscrivent dans la politique de protection des espaces sensibles du département. Nous recevons en contrepartie 70% de subvention. Rappelons que parc reste maître d'ouvrage de l'opération.

Voté à l'unanimité

- **Barrière de terrain de foot**

La question a été posée de savoir s'il était possible de protéger le terrain de foot par des barrières, pour éviter sa dégradation par les engins motorisés, les chevaux, ou un usage intempestif. Il est proposé d'étudier plus avant ce dossier afin d'évaluer les diverses solutions possibles, tant sur le plan technique que sur le plan financier.

- **Location de la salle des fêtes pour soirées sonorisées en périodes estivales**

Cet été, de nombreux campeurs ont déploré la gêne occasionnée par les soirées sonorisées organisées à la salle des fêtes, surtout en week end. Il est donc proposé de renoncer à la location de la salle, pour les soirées sonorisées, pendant la période estivale (juillet et août), location en contradiction avec notre politique de promotion du camping, limitrophe. La priorité sera donc redonnée à la tranquillité des résidents du camping.

Voté à l'unanimité

- **Appel d'offre pour les travaux raccordement Aquapole.
Dossier présenté par Pascal Roux**

Pascal Roux expose qu'il convient de lancer un appel d'offre pour les travaux d'assainissement à réaliser courant 2003, pour obtenir les offres des entreprises pour la fin janvier (validité de 3 mois). Ceci devrait nous permettre de démarrer les travaux vers le 15 avril.

Délibération pour autoriser le Maire à lancer la consultation pour les travaux d'assainissement prévus en 2003

Vote : pour à l'unanimité

- **Divers**

L'étude technique visant à une requalification du cours de la Loue est en cours. Deux cabinets sont en lice : il s'agit de la SOGREAH, cabinet d'envergure internationale et dont les tarifs sont élevés, et du cabinet Epure à Meylan qui allie compétence paysagère et hydraulique. Un troisième cabinet est éliminé parce qu'il ne possède pas de réelles compétences en matière hydraulique (il sous-traite en effet pour ces questions avec la SOGREAH). C'est donc le cabinet EPURE qui sera proposé à la commission d'appel d'offre de la Communauté de communes, qui va traiter le marché pour la commune du Sappey, dans la mesure où la compétence "Aménagement du village" relève de notre intercommunalité.

23 heures : le conseil est levé.